



Conséquences d'un départ à l'étranger travail sans relâche

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai tenu un restaurant pendant des années, travaillant sans relâche 7 jours sur 7 juste pour pouvoir m'en sortir. Comme le directeur de ma banque un jour m'a dit, le seul bénéfice que j'en retire c'est que je fait fructifier le chiffre d'affaire. Puis un jour j'en ai eu marre et en début d'année j'ai vendu. Je suis parti visiter un ami à l'étranger, ça m'a plu, et quand mon argent a été enfin disponible, j'ai tout transféré sur un compte privé ouvert à l'étranger. Seulement voilà, mon comptable maintenant me dit que j'aurais du payer la csg et l'impôt sur le revenu. Somme qui devrait se monter à environ un tiers de ce qui reste de la vente. C'est sacandaleux ! Pourquoi travailler autant et si dur alors si ensuite il faut rendre une bonne partie à l'état ?

Sincèrement, je n'ai pas envie. J'ai sacrifié des années sans avoir de vie privé et je ne me sens pas le courage de recommencer. Je sais qu'on appelle ça frauder, mais pour moi c'est une injustice. Aussi j'aimerais connaître les conséquences de mon départ par rapport à l'administration fiscale, s'il y a prescription au bout de quelques années, et si je risque d'avoir des problèmes à l'étranger.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Aussi j'aimerais connaître les conséquences de mon départ par rapport à l'administration fiscale, s'il y a prescription au bout de quelques années, et si je risque d'avoir des problèmes à l'étranger.

Les conséquences sont tout d'abord une majoration de 80% du fait de l'acte commis qui est celui de dissimulation.

La délai de prescription est de 10 ans.

Votre départ à l'étranger n'éteint pas votre dette et le titre exécutoire délivré à votre rencontre sera sans aucun doute remis aux autorités du pays dans lequel vous comptez vous installer. De ce fait, vous pourrez être poursuivi.

Cordialement